

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2026-07

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant la livraison d'une armoire de distribution publique électrique ENEDIS par la Société TRANSPORTS & LOCATIONS COURCELLE représentée par Monsieur Pierre Ouachée, 59300 VALENCIENNES, à compter du 20 mars 2026 et pour une durée de 2 heures,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur une voie communale,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: La route sera barrée et la circulation des véhicules, à l'exception des riverains de la rue, sera interdite et le stationnement des véhicules sera interdit, sur la voie suivante : **Rue d'Audencourt à partir du n°2 jusqu'au n°2 bis**, à compter du 20 mars 2026 et pendant la durée des travaux. L'accès aux piétons sera maintenu.

Article 2 : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. Pendant la durée des travaux, la zone sera limitée à 30km/h. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 11 mars 2026.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

